

PROGRAMME DE FORMATION	REF : EPI_VR_241
EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION REALITE VIRTUELLE	CREÉ LE : 2 JANVIER 2020
	MAJ : 03/01/2023
	V2

PUBLIC : groupe de 4 à 8 personnes, pour le personnel chargé d'intervenir et de mettre en œuvre les moyens appropriés dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

PRE-REQUIS : aucun

ACCESSIBILITE : nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

MODALITES & DELAIS D'ACCES : inscription par le secrétariat UDPS jusqu'à la veille de la formation. Les personnes possédant des lunettes à grosses montures, étant claustrophobes ou sujettes à des vertiges, pourront rencontrer des difficultés lors de la formation (nous contacter).

METHODES MOBILISEES : le formateur utilisera nos documents, avec son ordinateur et vidéo projecteur.

OBJECTIF(S) :

Prévenir les risques incendie,
Etre capable de maîtriser un début incendie à l'aide des moyens mis à disposition,
Savoir procéder à l'évacuation des locaux.

PROGRAMME :

Théorie incendie (1h00) :

Les causes d'incendie et leurs conséquences,
La combustion, le triangle du feu,
Les modes de propagation,
Les différents moyens d'extinction, les classes de feu,
Les différents extincteurs, les techniques d'extinctions.

Pratique incendie (2h30) :

Extinction d'un début d'incendie en mode réalité virtuelle, avec ancrage supplémentaire par des exercices individuels.
Visite de l'établissement sera faite afin de repérer les moyens de lutte contre l'incendie et de l'évacuation.

Théorie évacuation (2h30) :

Rôle des responsables d'évacuation
Le rôle du guide et serre-files et quand évacuer ?
Les principes de sécurité
Reconnaissance du site et des moyens d'évacuation
Mise en relief des moyens de prévention et de sécurité du site

DEROULEMENT

6 heures pour un groupe de 4 à 8 personnes, la formation propose une partie théorique ainsi que des exercices en mode réalité virtuelle que tous les stagiaires devront réaliser. Un mémo est donné en format dématérialisé, à tous les stagiaires.

PROFILS DES FORMATEURS :

Tous issus du milieu sapeurs-pompiers, police, hospitalier, militaire à jour de leur formation continue annuelle obligatoire puis sensibilisés aux handicaps.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : vous présentez un handicap ou vous êtes reconnus RQTH, signalez-le en nous téléphonant pour avoir le référent handicap puis le lieu de formation en sera adapté.

ASPECTS COVID 19 : tous les matériels utilisés pendant la formation sont désinfectés après toutes les manipulations par les stagiaires et le Pass sanitaire sera demandé si le lieu est éligible à l'obligation d'avoir un schéma vaccinal complet ou sur simple demande du responsable du lieu de formation.

MODALITES D'EVALUATION : A l'issue de la formation, continue, un certificat de réalisation est délivré aux stagiaires ayant fait l'objet d'une évaluation favorable (QCM commun et réussite à 1 exercice pratique incendie).